

08 jan 2021 -16:32

COVID-19: le Comité de concertation effectue une évaluation intermédiaire et confirme les règles en vigueur

Le gouvernement fédéral et les gouvernements des entités fédérées réunis aujourd'hui au sein du Comité de concertation, en vidéoconférence, ont discuté de la situation épidémiologique. Celle-ci évolue positivement depuis plusieurs semaines dans notre pays, plus favorablement que dans toute une série d'autres pays européens.

Le Comité de concertation note que le nombre de contaminations diminue lentement. Malgré cette tendance générale à la baisse, le taux de reproduction est à nouveau en légère hausse ($R_t = 1,004$). Le taux d'occupation en soins intensifs se maintient également à un niveau élevé.

Selon le Comité de concertation, il est toutefois encore trop tôt pour évaluer l'impact éventuel des retours de voyages, des fêtes de fin d'année et de la réouverture des écoles.

Le Comité de concertation a donc pris les décisions suivantes :

- Le télétravail obligatoire est maintenu. Il y aura davantage de contrôles sur les lieux de travail des travailleurs qui doivent respecter une quarantaine.
- Les voyages non essentiels restent vivement déconseillés. Il y aura davantage de contrôles du respect de l'obligation de test et de l'obligation de quarantaine après un voyage non essentiel. Les contrôles seront également renforcés lors du retour des voyageurs sur les routes. Les règles en vigueur concernant les voyages resteront applicables au moins jusqu'après les vacances de Carnaval.
- La vaccination s'accélère. Le Comité de concertation demande à la task force en charge de la vaccination d'accélérer la cadence de vaccination et de la rendre plus efficace. Les annonces concernant le doublement la quantité de vaccins de Pfizer et BioNTech via l'achat européen sont particulièrement importantes dans ce contexte.
- Il y aura plus de tests. Les ministres de la Santé et la task force Testing sont chargés d'augmenter le nombre de tests PCR et de tests antigéniques dans le cadre de la capacité de test actuelle
- Vigilance dans l'enseignement. Il faudra être plus attentif au respect des mesures sanitaires et de quarantaine chez les enfants en âge scolaire, notamment les enfants scolarisés de nos pays voisins qui connaissent une situation épidémiologique moins favorable.

Besoin de perspective

Le Comité comprend la situation particulièrement précaire des indépendants et des entrepreneurs qui ont dû fermer leur entreprise voici plusieurs mois déjà. Afin de permettre une réouverture aussi rapide et efficace que possible de tous les secteurs, le Comité de concertation demande au conseil d'experts (GEMS) d'établir un calendrier de réouverture et d'identifier les secteurs où des protocoles plus stricts et des mesures sanitaires supplémentaires sont nécessaires.

Le Commissariat Covid-19 est invité à soumettre des propositions concrètes pour encourager la motivation de la population en cette période difficile.

Le Comité de concertation se réunira à nouveau le 22 janvier 2021 ; il sera alors possible de mieux évaluer l'impact des retours de voyages, des fêtes de fin d'année et de la réouverture des écoles.

Alexander De Croo, Premier ministre
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>
contact@premier.be

Tom Meulenbergs
Porte-parole
0473 73 33 12
contact@premier.be